



Saison 2026-2027

PROCES-VERBAL COMITE DIRECTEUR PAR VOIE ELECTRONIQUE PV 8 CD/2 (PAR VOIE ELECTRONIQUE)

Réunion du	Lundi 20 Juillet 2026
Présidence :	M. THIBERT Jérôme
Consultés	Mme DEMONCAY - LEGRAND K – SIMOES S - URBANIAK N - MM - CADOUOT A - COLEY X - DA DILVA S - FOURNIER V - GUVENATAM D - JOLY B - LAURENT C - ORTA C - PACOTTE C - PERROT JF - POUX BERTHE S - WASSON F -

CALENDRIERS GNERAUX 2026-2027(Annexe I et 2)

Par voie électronique, du lundi 20 juillet 2026 à 10h au mardi 21 juillet 2026 à 12h, le Comité Directeur du District de la Côte-d'Or prend connaissance des calendriers seniors et jeunes de la saison 2026-2027.

Les 17 membres du comité directeur ont été consultés.

11 membres ont répondu.

Abstentions : 4

Pour : 6

Contre : 1

Le comité directeur valide la proposition à la majorité des suffrages exprimés, avec 6 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

DECLARATION ENTENTE SENIORS US NOLAY et EJS EPINAC :

Demande d'entente en catégorie Seniors entre l'US Nolay (District de la Côte-d'Or) et l'EJS Épinac (District de Saône-et-Loire).

Les deux communes sont géographiquement très proches, Épinac étant située à seulement quelques kilomètres de Nolay, ce qui favorise une organisation cohérente de cette entente.

Les motivations avancées par les deux clubs sont les suivantes :

- Faire face à un manque d'effectif en catégorie Seniors ;
- Pérenniser la pratique du football sur leur territoire ;
- Disposer d'un effectif suffisant pour engager, si possible, deux équipes et ainsi proposer une offre sportive plus adaptée aux licenciés.

Les clubs sollicitent l'autorisation de participer aux compétitions organisées par le District de la Côte-d'Or et souhaitent que l'équipe première de l'entente soit maintenue au niveau Départemental 3 (D3).

Il est proposé au Comité Directeur d'examiner cette demande d'entente interdistricts et, sous réserve de la conformité réglementaire du dossier ainsi que des accords des instances concernées, de se prononcer sur son autorisation.



Les 17 membres du comité directeur ont été consultés.

10 membres ont répondu.

Abstentions : 0

Pour : 10

Contre : 1

Le comité directeur valide la proposition à la majorité des suffrages exprimés, avec 10 voix pour, 1 voix contre et 0 abstentions.

RI CDA 21 – 2026/2027 : Annexe 3

Les membres du comité directeur ont pris connaissance du règlement intérieur de la CDA pour la saison 2026-2027.

Les 17 membres du comité directeur ont été consultés.

11 membres ont répondu.

Abstention : 2

Pour : 9

Contre : 0

Le comité directeur valide la proposition à la majorité des suffrages exprimés, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Le Secrétaire Général : Jean François PERROT

Le Président : Jérôme THIBERT